

tache à l'une de ces vieilles traditions lyonnaises auxquelles nos pères gardaient un culte si fidèle, et dont le souvenir a droit au moins à notre pieux intérêt.

Il était, à Lyon, d'usage immémorial qu'à chaque renouvellement partiel de l'échevinage, le jour de la Saint-Thomas, la municipalité choisît au barreau, parmi les jeunes avocats, un orateur chargé d'inaugurer par un discours l'installation des deux nouveaux échevins. L'orateur, amené à l'Hôtel-de-Ville au milieu d'un pompeux appareil, y prononçait solennellement sa harangue, en présence des autorités et de tous les notables de la ville. Ce jour-là tous les honneurs étaient pour lui ; à lui était réservée la première place dans le festin splendide qui suivait la cérémonie ; à lui était attribué le droit insigne de donner le mol du guet à la milice municipale ; à lui appartenait le privilège de choisir le spectacle du jour, et d'y assister en trônant dans la loge du prévôt des marchands. En un mol, Messieurs, rien ne manquait à tant d'honneurs si ce n'est la durée ; car le même soleil qui en avait vu le commencement, en éclairait la fin ; comme si la sagesse de nos pères eût voulu enseigner à une jeunesse irréfléchie, par une leçon vivante, ce que sont dans leur instabilité les honneurs de cette vie et les grandeurs de ce monde.

M. Rambaud, malgré son extrême jeunesse, fut l'orateur choisi. Les applaudissements ne lui manquèrent pas ; et il put s'enivrer, pendant une journée entière, des apparences de ce pouvoir et de ces honneurs dont il devait un jour posséder la réalité.

La municipalité, pour donner au jeune orateur un témoignage public de sa haute satisfaction, lui fit présent, au nom de la cité, d'une montre d'or. Ce fut le premier litre d'honneur qu'il reçut de sa ville natale, le premier lien d'estime d'une part, de gratitude de l'autre, qui s'établit entre elle et lui. Aucun témoignage jamais ne le flatta davantage ; il se